



# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

## ABONNEMENTS

Un an Six mois  
Suisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—  
Union postale » 12.— » 6.—  
Les abonnements étrangers se paient d'avance.

Paraissant le Mercredi et le Samedi à la Chaux-de-Fonds  
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

## ANNONCES

suisse 20 ct., offres et demandes  
de place 10 ct. la ligne,  
étrangères 25 centimes la ligne  
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 49, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

### Les affaires

La crise horlogère pour s'être fait sentir moins vite que celle qui affecte les industries de la soie et de la broderie dure plus longtemps.

Plusieurs de nos fabricants sont rentrés de leur tournée d'affaire du commencement de l'année et ne rapportent pas une impression bien rassurante de leur voyage.

On en cite qui ont abrégé leur séjour en Allemagne pour ne pas faire des frais inutiles.

D'autres pays, les nouvelles seraient plus rassurantes. L'Argentine, les Etats-Unis, le Canada, montreraient des vellétés de reprise légère des affaires, tandis que les pays d'Orient restent dans le marasme.

### Information

Les intéressés peuvent demander des renseignements sur la maison

Det Schweiske Ur Kompagni Aktieselskabet  
Montergalle, 22, Kopenhague,

au secrétariat général de la Chambre cantonale du commerce, à La Chaux-de-Fonds.

### La saisie des salaires et la législation française

La commission du travail, réunie sous la présidence de M. Millerand, a examiné la question de la saisie-arrêt sur les salaires telle qu'elle résulte de la proposition de loi adoptée par le Sénat, qui modifie un certain nombre d'articles de la loi de 1895.

Après une discussion générale, la commission a exprimé l'opinion qu'il était désirable d'arriver le plus tôt possible à la suppression de la saisie-arrêt.

Mais, tenant compte de certaines nécessités, la commission a décidé d'accepter la proposition de M. Bonneval, qui pose en principe que les salaires des ouvriers et des employés ou des gens de service, quel que soit le montant de leurs appointements et paies, seront insaisissables, de même que pour les fonctionnaires, lorsque leur traitement ne dépasse pas 7,000 fr.

Si les propositions de la commission française du travail sont consacrées par la législation, les rapports entre les salariés et leurs créanciers éventuels seront singulièrement modifiés et les patrons, industriels et commerçants, état et communes, seront débarrassés de l'obligation d'opérer des retenues sur les salaires de leurs ouvriers et employés.

Il est vrai que le crédit fait aux employés et ouvriers par leurs fournisseurs s'en ressentira, ce qui aura pour conséquence une augmentation des paiements au comptant et une diminution, désirable d'ailleurs, des achats ne correspondant pas une nécessité absolue.

### Encore le protectionnisme français

Deux membres de la Chambre des députés, ont déposé un projet de loi entraînant la modification du n° 566 du tableau A du tarif des douanes (vis et boulons, etc.).

Cette proposition est justifiée comme suit, par les auteurs du projet :

« Dans notre tarif douanier actuel, la règle établit pour chaque article la spécification voulue pour proportionner dans une certaine mesure les droits de douanes à la main-d'œuvre.

« Cette règle n'est pas ici appliquée aux articles de boulonnerie et de visserie qui figurent à l'art. 566. Les articles paient les mêmes droits d'entrée (14 fr. par 100 kilos), quelles que soient leurs dimensions, qu'ils soient bruts ou travaillés, et, par conséquent, sans tenir compte des très grandes différences de main-d'œuvre que nécessite la fabrication.

« Le droit unique, qui pouvait se justifier autrefois, n'est plus acceptable aujourd'hui, vu le grand développement de la vente des boulons et des vis de petit diamètre, développement qui ne fera que s'accroître avec les marchés passés avec certaines industries (automobiles, aviation, etc.).

« Les articles de décoltage, peu importants il y a quelques années, augmentent de plus en plus, et, si la modification demandée n'est pas adoptée, cette industrie souffrira gravement dans un avenir prochain de la concurrence étrangère. »

Nous n'en avons probablement pas encore fini, avec les articles du tarif français dont on rêve le relèvement des droits sous prétexte de protection de l'industrie nationale et ceci promet de dures négociations avec les pays visés, qui pourraient bien se ter-

miner par la dénonciation des arrangements douaniers existants.

### Les retraites ouvrières en France

La commission sénatoriale des retraites ouvrières a entendu MM. Clémenceau, Caillaux et Viviani qui lui ont présenté des explications sur le projet précédemment arrêté par le gouvernement.

Après avoir longuement délibéré, la commission a maintenu sur ces trois points ses résolutions de principe antérieures et a adopté les quatre articles suivants qui constituent le fond du projet.

Article premier. — Les ouvriers et employés de l'industrie, du commerce, des associations ouvrières, des professions libérales et de l'agriculture et les domestiques attachés à la personne, recevront sous les conditions déterminées par la présente loi au fur et à mesure qu'ils atteindront soixante-cinq ans, une allocation viagère annuelle de 120 francs. Ils auront droit, en outre, à une retraite de vieillesse et, le cas échéant, à une retraite d'invalidité.

Art. 2. — L'allocation viagère est constituée par des contributions forfaitaires des employeurs et par une contribution complémentaire de l'Etat.

Les versements annuels des employeurs seront de 9 francs par ouvrier ou employé âgé de plus de dix-huit ans et de 4 fr. 50 pour les ouvriers ou employés âgés de moins de dix-huit ans.

Ces versements seront exigibles par mois comme en matière de contribution directe.

Art. 3. — La retraite de vieillesse est constituée par des versements obligatoires et facultatifs des intéressés et par des majorations de l'Etat.

Les versements obligatoires seront de 3 fr. par an entre quinze et dix-huit ans, et de 6 fr. par an depuis dix-huit ans jusqu'à l'âge d'entrée en jouissance de la pension retraite.

Ils pourront être faits à capital réservé.

Les cotisations seront payables par mois.

Le montant de la rente sera calculé conformément aux règles fixées par l'article 13 ci-après. Chaque assuré reçoit gratuitement :

1° Une carte annuelle sur laquelle seront apposés les timbres-retraite représentant les versements effectués :

2° Un livret individuel où doivent être inscrits chaque année les versements obligatoires et facultatifs opérés par lui ou en son nom et les rentes viagères correspondantes.

Un règlement d'administration publique fixera les dispositions relatives à l'emploi des timbres, à la délivrance et au remplacement des pertes annuelles et au dépôt des livrets.

Le quatrième article adopté prendra le numéro 25, il est ainsi conçu :

Art. 25. — Le versement patronal prescrit par l'article 2 de la présente loi sera de 0 fr. 90 seu-

lement la première année; il sera porté à 1 fr. 80 la deuxième année; à 2 fr. 70 la troisième année, etc., de manière à atteindre, par des augmentations successives de 0 fr. 90 le versement annuel de 9 francs, qui demeurera ensuite constant à partir de la dixième année.

La même règle sera appliquée pour le versement annuel de 4 fr. 50 relatif aux ouvriers et employés âgés de moins de dix-huit ans.

La commission va se réunir pour arrêter les termes définitifs du projet qui sera soumis à l'approbation du Sénat.

## La liberté d'association en Allemagne

### Le lock-out et les listes noires

Vendredi, au Reichstag, M. Gieberts développe l'interpellation du centre sur la garantie de la liberté du contrat de travail et du droit de coalition.

La question des listes noires, dit-il, revient dans toutes les discussions que consacre cette Chambre aux questions de politique sociale.

Ces listes sont une entrave à une libre organisation des salariés: elles sont, de plus, contraires à la loi, qui interdit à l'employeur d'indiquer dans les certificats si l'ouvrier est organisé et à quelle organisation il appartient.

Un autre moyen mis en œuvre par les patrons contre la libre organisation des travailleurs, contre le libre changement de domicile et le libre marché du travail, c'est le lock-out.

Si les propriétaires, conclut l'orateur étaient plus conscients des devoirs de l'heure actuelle, ils auraient consenti à des contrats collectifs de salaires et à une réglementation générale, avec les organisations ouvrières, des conditions du travail.

M. de Bethmann-Hollweg, secrétaire d'Etat, fait remarquer que la loi, par son silence sur les moyens admis dans la lutte des salaires, autorise les lock-out, et les listes noires.

Il peut arriver, continue le ministre, que cette mise à l'index de certains ouvriers soit une atteinte aux bonnes mœurs ou une offense caractérisée. Mais la mesure n'a pas été inventée par les patrons, elle est le résultat de circonstances économiques et sociales.

L'orateur voit le remède à cette situation tendue (à l'ouest surtout) dans un « organe qui puisse traiter avec les deux parties à la fois », c'est-à-dire dans les chambres de travail mixtes dont le projet a été discuté il y a peu de jours au Reichstag.

Puis il conclut:

Les abus commis par les patrons sont passibles de l'art. 826 du Code civil. On se plaint des listes noires pour le motif surtout que des employés subalternes décident qui sera ou non inscrit sur les listes. Il ne faut pas que les ouvriers soient exposés aux appréciations toutes suggestives d'employés subalternes et à leur vengeance. Le système des listes noires pourrait disparaître si les associations de combat se développaient en associations d'intérêt professionnel et si elles reconnaissaient la nécessité d'une entente sur les bases de la société actuelle et non sur le principe de l'Etat futur.

Sur la proposition de M. Spahn, du centre, le Reichstag discute les interpellations.

M. Stresemann, national-libéral, est d'accord avec M. de Bethmann-Hollweg. Le Dr Wagner, conservateur, met toute la faute de la tension actuelle sur les ouvriers, qui sont accoutumés dès leur jeunesse à voir dans les patrons des oppresseurs.

## Le commerce d'horlogerie allemande en 1908

Suivant une constatation provisoire du bureau de statistique impérial, l'importation des montres en Allemagne se monte à 1.476.090 pièces contre 1.779.116 pièces de l'année 1907.

L'exportation a atteint le chiffre de 416.657 pièces contre 444.039 de l'année précédente.

L'importation a donc diminué de 303 mille 26 pièces ou du 18%, l'exportation seulement de 27.382 pièces ou environ le 6%.

La valeur des montres n'a encore pu être établie et ne sera publiée que plus tard.

## Progrès des trade-unions des patrons et des ouvriers

Les trade-unions du Royaume-Uni doivent être enregistrées. Chaque société doit établir un bilan de sa position pécuniaire, jusqu'au 31 décembre de chaque année. Elle doit indiquer de quelle manière les fonds ont été dépensés.

Les livres doivent être examinés et les comptes vérifiés par les comptable assermentés. Depuis 1875 le progrès des trade-unions a augmenté sensiblement. Voici le tableau des 4 dernières décades donnant le nombre des membres et autres renseignements importants:

Les patrons ont également un nombre considérable de trade-unions; on en compte 953: le bâtiment en compte le plus grand nombre, 398; les mines et les carrières, 35; la métallurgie, les constructions maritimes, 103; les industries textiles, 58; l'habillement, 72; les autres industries et métiers 285, plus deux associations parlementaires.

Le petit patron reçoit aide et protection de ses confrères plus fortunés en temps de grève ou lorsque ses affaires périclitent.

## Formalités douanières en Roumanie

A teneur d'une circulaire du ministère roumain des finances aux offices douaniers, les importateurs auraient à présenter à la douane dès le 1<sup>er</sup> janvier 1909, en même temps que la déclaration, les factures originales accompagnées d'un duplicatum de celles-ci. Or, nous venons d'être avisé qu'en raison des objections soulevées par le commerce roumain, l'application de cette mesure a été différée au 1<sup>er</sup> mars prochain. Des négociations auront lieu jusqu'alors en vue d'obtenir des atténuations à cette procédure.

## Bibliographie

**Le choix d'une profession** pour ceux qui vont quitter les écoles au printemps cause bien des soucis à beaucoup de pères de famille et de jeunes gens. C'est à ce moment qu'un aide utile et sûr serait le bienvenu; aussi l'Union Suisse des Arts et Métiers s'est-elle préoccupée de cette importante question. La commission centrale des examens d'apprentis a fait paraître (chez Büchler & Co, à Berne) un opuscule intitulé: *Le choix d'une profession*, qui est destiné à donner aux parents, aux éducateurs et aux autorités tutélaires des règles simples, courtes, basées sur une longue expérience et sur une connaissance approfondie de la grave question qui préoccupe tous les amis de la jeunesse. Cette brochure tient particulièrement compte de ce qu'il nous faut en Suisse; elle a été élaborée et revue par des hommes compétents et pratiques. On y a joint un tableau des principaux métiers, avec indication du temps nécessaire à un bon apprentissage et du prix à payer aux patrons, ainsi qu'une traduction des conseils de Maître Hæmmerli, sur le choix d'un patron d'apprentissage.

Cet opuscule ne coûtant que 30 cts. et à partir de 10 exemplaires 15 cts. pièce, nous espérons que les autorités tutélaires et scolaires l'achèteront en grande nombre pour en pouvoir distribuer un exemplaire à chaque garçon quittant l'école au printemps.

## Consul de Suisse à Varsovie

M. Charles Wettler, de Rheineck (Saint-Gall), ingénieur et associé de la maison A. Wettler senior, à Varsovie, est nommé consul de Suisse en résidence à Varsovie, pour les gouvernements polonais de Kalisch, Kielce, Lomza, Lublin, Piotrkow, Plotsk, Radow, Siedice, Suwalki et Varsovie.

## Brevets d'invention

### Horlogerie et Bijouterie

#### LISTE DES DESSINS ET MODELES

##### Prolongations.

N° 11479. 21 novembre 1904, 8 h. p. — (II<sup>e</sup> période 1909/1914). — 2 modèles. — Mouvements de montres en toutes grandeurs. — *Francillon & C<sup>o</sup>*, St-Imier (Suisse); enregistrement du 13 janvier 1909.

N° 13620. 19 octobre 1906, 9 h. a. — (II<sup>e</sup> période 1911/1916). — 1 modèle. — Régulateur genre horloge. — *A. Türler*, Zurich (Suisse); enregistrement du 9 janvier 1909.

##### Radiations.

N° 815. 8 janvier 1894. — 2 dessins. — Cadran et fond de boîte de montre.

N° 822. 15 janvier 1894. — 2 modèles. — Calibres de montres.

N° 10202. 5 novembre 1903. — 1 modèle. — Outils entraînoirs pour horlogers, rhabilleurs et mécaniciens.

N° 10206. 6 novembre 1903. — 10 modèles. — Disques de pendules pour régulateurs et horlogers.

N° 10215. 10 novembre 1903. — 1 modèle. — Tournage décoré (carrure et lunettes) pour boîte de montre.

N° 10217. 11 novembre 1903. — 19 dessins. — Fonds de boîtes de montres décorés.

N° 10229. 12 novembre 1903. — 1 modèle. — Mouvement de montre.

N° 10230. 12 novembre 1903. — 12 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés.

N° 10246. 11 novembre 1903. — 1 modèle. — Compteur sous forme de montres.

#### LISTE DES BREVETS D'INVENTIONS

##### Enregistrements.

Cl. 71 g, n° 42918. 31 décembre 1907, 6 1/2 h. p. — Anneau d'étui pour pièces d'horlogerie à répétition, avec verrou de tirage. — *E. Mathey-Tissot & C<sup>o</sup>*, fabricant d'horlogerie, Ponts-de-Martel (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

Cl. 71 g, n° 42919. 19 mars 1908, 5 h. p. — Montre à répétition avec poussoir. — *C. Barbezat-Baillet*, fabricant d'horlogerie, Le Locle (Suisse). Mandataires: Naegeli & Co., Berne.

Cl. 71 k, n° 42920. 4 février 1908, 5 h. p. — Dispositif ne permettant la remontage de l'horloge qu'en introduisant une pièce de monnaie. — *Aage Georges Peter Wiingard*, Romsgade 3, Kopenhague (Danemark). Mandataire: Naegeli & C<sup>o</sup>, Berne.

Cl. 85 a, n° 42929. 18 janvier 1908, 6 1/2 h. p. — Mandrin pour le polissage de vis pour l'horlogerie et la petite mécanique. — *Paul Jung*, mécanicien, Court (Suisse). Mandataire: A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds.

## La fortune d'un collectionneur

On se souvient sans doute que les fameux automates des Jaquet-Droz — récemment exposés à Genève — avaient été vendus au canton de Neuchâtel pour la somme de 75,000 fr., par un collectionneur berlinois, M. Karl Marfels.

Ce dernier était aussi possesseur de montres du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, qui furent exhibées à Neuchâtel. Un antiquaire parisien, M. Seligmann, vient de les acquérir pour 750,000 fr. M. Marfels a débuté dans les affaires comme voyageur en horlogerie, et c'est au cours de ses tournées qu'il a constitué ses merveilleuses collections.

**Nouvelles diverses**

**Industries de Londres.** — Il y a à Londres 10.199 fabriques et manufactures et 18.148 ateliers. La loi anglaise définit la fabrique un endroit où la force motrice est employée. La mode tient la première place; il y a 9.142 ateliers et 357 fabriques. Dans la Cité de Londres, les fabriques de papiers et les imprimeries comprennent 741 fabriques et 139 ateliers. Les fabriques de machines et modèles abondent dans les quartiers de Finsbury, Poplar, Southwark. Les scieries mécaniques et autres industries du bois sont à Shoreditch et à Bethnal Green. Les produits alimentaires, les boissons et les tabacs ont

2.324 fabriques et ateliers. Il y a 4.781 blanchisseries. Toutes ces industries se développent comme la ville dont la population a atteint 7.429.740 habitants.

**La plus haute cheminée du monde.** — Elle se trouve aux Etats-Unis, à Great Falls dans les usines de traitement de minerais de la Boston and Montana Consolidated Copper and Silver Co, et sert à l'évacuation des gaz des fours de fusion du cuivre. Elle mesure 154 m. 22 au-dessus des fondaisons et son diamètre intérieur au sommet est de 15 m. 24. Elle peut évacuer par seconde 4.887 mètres cubes de gaz à une température de 315 degrés.

**A nos abonnés de l'étranger**

Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir le montant de votre abonnement de l'année 1909 par mandat postal ou en timbres poste ou par l'intermédiaire d'un de vos clients suisses.

**Cote de l'argent**

du 5 Février 1909

Argent fin en grenailles . . . fr. 94.— le kilo.  
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.  
Change sur Paris . . . . . fr. 100.—

**Commerce des déchets d'or et d'argent**

Tableau des opérations d'achat, de fonte et d'essai de déchets d'or et d'argent faites pendant le 4<sup>me</sup> trimestre de l'année 1908.

Arrondissements	Acheurs, fondeurs et essayeurs autorisés	Opérations (Bordereaux rentrés)				Déchets achetés (valeur payée)				Résumé de l'année 1908		
		Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	Bordereaux	Déchets	% de la valeur
1. Bienne . . . . .	6	246	184	270	700	Fr. 46,776 50	44,757 35	40,288 50	131,288 75	2,702	526,057 80	4,3
2. Chaux-de-Fonds . . . . .	25	975	704	967	2,646	464,376 —	339,148 50	343,309 05	1,146,833 55	8,852	3,431,482 05	28,3
3. Delémont . . . . .	2	19	33	22	74	11,743 70	11,859 —	6,687 80	30,290 50	297	100,138 30	1,0
4. Fleurier . . . . .	10	44	29	41	114	5,303 65	5,286 90	2,957 60	13,548 15	426	65,221 30	0,5
5. Genève . . . . .	8	233	228	312	773	394,228 35	318,464 65	429,797 90	1,142,490 90	3,003	4,277,796 95	35,3
6. Granges (Soleure) . . . . .	2	18	12	28	58	1,323 —	928 75	2,062 20	4,313 95	215	20,893 35	0,2
7. Locle . . . . .	13	173	136	160	469	147,034 95	129,733 30	160,107 55	436,875 80	1,547	1,380,535 85	11,4
8. Neuchâtel . . . . .	5	37	38	62	137	35,432 —	40,481 45	32,559 40	108,472 85	439	427,243 80	3,5
9. Noirmont . . . . .	3	35	44	44	123	78,807 70	70,415 70	32,363 55	181,586 95	435	678,840 40	5,6
10. Porrentruy . . . . .	1	53	53	72	178	5,203 35	3,082 70	3,728 35	12,014 40	651	43,948 15	0,3
11. St-Imier . . . . .	6	91	58	101	250	57,273 05	40,400 65	88,036 70	185,710 40	830	637,525 25	5,3
12. Schaffhouse . . . . .	4	93	71	85	249	42,972 55	37,364 55	39,436 75	119,773 85	1,083	486,770 90	4,0
13. Tramelan . . . . .	2	95	41	71	207	4,521 —	2,131 80	2,545 80	9,198 60	676	34,232 30	0,3
4 <sup>me</sup> trimestre 1908	87	2,112	1,631	2,235	5,978	1,294,995 80	1,044,055 30	1,183,881 55	3,522,932 65	21,156	12,110,686 40	100

Berne, le 30 janvier 1909. Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

**Frank Meylan-LeCoultré** 2706 rue Stavay Mollondin, 6 H 10147 C **La Chaux-de-Fonds** **RÉPÉTITIONS**  
Pendulettes artistiques, Chronographes, Automates, etc.

**FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ**  
Société Anonyme par Actions — Directeur: F.-E. PFISTER  
**HORLOGERIE** Maison fondée en 1849 **ELECTRICITÉ**  
**Etude et entreprise de Calibres spéciaux**  
*Ebauches et finissages 10 à 36 lignes*  
Tous genres clefs et remontoirs  
== Spécialité extra-plates et plates soignées ==  
La fabrique ne termine pas la montre  
TÉLÉPHONE 2795 H 1621 TÉLÉPHONE

**Entreprise de Calibres spéciaux**  
**Ebauches et finissages**  
Qualité soignée. Derniers avancements.  
1674 **RUEDIN & C<sup>IE</sup>** H 212 D  
Fabrique d'Horlogerie de Delémont

**GOTTSCHALCK & C<sup>IE</sup>**  
H 10074 C KREUZLINGEN 2772  
Fabrication d'étois pour magasins et voyages  
Coffrets à main, p<sup>r</sup> échantillons  
avec distribution pour montres et bijouterie

**TRÉFILERIES ET LAMINOIRS DU HAVRE**  
H 1395 U Société anonyme au capital de 10 millions de francs 2408  
**Agence de Bienne** (Ancienne maison H. Kleinert & C<sup>o</sup>)  
Grand stock | Fils de cuivre pour pieds de cadran | Grand stock  
**Bandes cuivre pour cadrans**  
Tubes laiton pour caches-poussières

**ED. TRACHSEL, Genève**  
H 752 X 35, Croix d'or 2300  
Graveur - Décorateur  
Gravure de lettres soignées, cuvettes et mouvements.  
Spécialité de guichets en tous genres, zones opales, bleues, etc. heures peintures Zones en or, argent et plaqué or, rapportées et vissées sur guichets en argent et acier. Cadrans or et argent gravés et émaillés. — Travail soigné.  
Polissage et finissage de boîtes or soignées.

La Fabrique d'Horlogerie  
**A. BENOIT-NICOLET, à Bienne**  
offre encore pour quelques pays, le monopole des ses montres 10 et 11 lignes ancre et cylindre à grossistes sérieux. Articles très avantageux et de confiance, fabrication interchangeable; se fait en hauteurs: normale et extra-plats; spécialité en **bracelets or et plaqué or**. Envoi d'échantillons contre références. H 120 U 2794

Demandez la montre pour  
docteurs-médecins, dite:  
**Chronographe=**  
**Sphygmomètre**

calculant avec une précision  
mathématique les pulsations du cœur  
Breveté en Suisse et à l'étranger

Propriétaires: **Mess. LIPMANN FRÈRES**

Fabricants d'horlogerie  
à **Besançon** (France)

Seuls concessionnaires  
et fabricants:

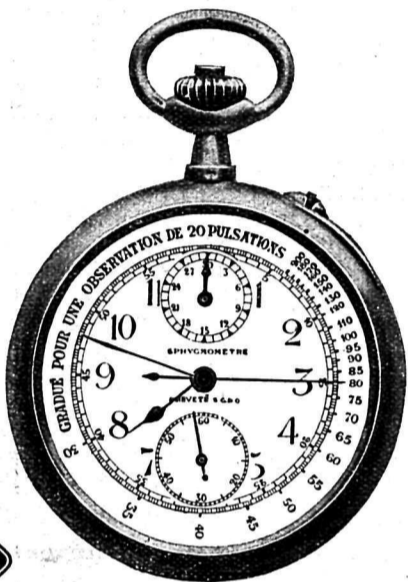
**ED. HEUER & Cie**

à **Bienne**

Vente aux Grossistes  
exclusivement

Télégrammes: Heuer, Bienne.  
Téléphone N° 257.

H 10440 C 1712



**RHETIA WATCH CO**  
LA CHAUX-DE-FONDS

**Montres ancre 17 à 22 lig.**

**HAUTE PRÉCISION**

Réglage parfait, avec et sans bulletin d'observatoire.  
Calibres spéciaux. 2523

**A VENDRE**

dans de bonnes conditions:  
102 movt. 14<sup>m</sup>, cylindre, LeCoultre vue, grande visserie, sor-  
tant de la fabrique.

66 movt. 14<sup>m</sup>, cylindre, LeCoultre vue, grande visserie,  
plantages d'échappements faits et 8 tr. faits.

72 movt. 15<sup>m</sup>, cylindre, LeCoultre vue, grande visserie, sor-  
tant de la fabrique. H 5332 C 2819

Au besoin, on prendrait en échange des remontoirs acier,  
19<sup>m</sup>, ancre de bonne qualité et de prix avantageux.

Adresser offres: **Les Fils de Noël Grisot, Besançon.**

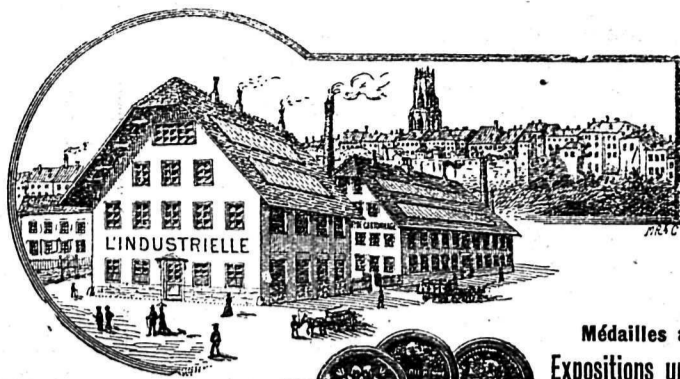
**FABRIQUE D'HORLOGERIE**  
**Edouard Meystre**  
à **Fleurier**  
Montres Genre Boston  
H...N 2747

Qui fabrique les 2823  
**Montres nacres**  
p<sup>r</sup> hommes et dames? Faire  
offres sous E 360 P à Haasenstein  
& Vogler, La Chaux-de-Fonds.

**FABRIQUE D'AIGUILLES**  
H 2636 N pour tous pays 1687  
**CH<sup>s</sup> KAUFMANN, Fleurier**  
Successeur de Kaufmann frères  
Maison fondée en Téléphone.

**NOUVEAU**  
**CADRANS METAL FABRIQUE DU PASQUIER**  
37635 38826  
DEMANDEZ PRIX ET ECHANTILLONS  
CADRANS PASSE-PARTOUT FLINQUÉES 1/2 PASSE-PARTOUT  
**FLEURIER**

Imprimerie de la Fédération horlogère suisse (R. Haefeli & Fils), Chaux-de-Fonds.



Médailles au  
Expositions univer-  
selles de Paris  
et de Barcelone

Récompenses et Diplômes aux Expositions nationales



**L'Industrielle**

Maison fondée en 1887 Société anonyme

**\* Manufactures de Cartonnages \***

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante  
des fabriques de **Cartonnages pour l'Horlogerie**

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc.,  
se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle-  
seule **plus de 200 ouvriers et ouvrières.**

Stock continuuel d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3080 F Directeur général: **H. Schmidlin.**

Pour adresse: **L'Industrielle, à Fribourg.** 2143

Renseignements commerciaux et Contentieux  
**F.-X. MOESCHLIN**

Successeur de J.-A. Tritschler

**BALE** (Suisse) Maison fondée en 1869 **ZURICH**

Service prompt et consciencieux. Conditions d'abonnement favorables  
Relations universelles; plus de 20,000 correspondants dans tous les  
pays. P 4740 Q 2273

**Germain Pochon**

Graveur-Décorateur-Nielleur

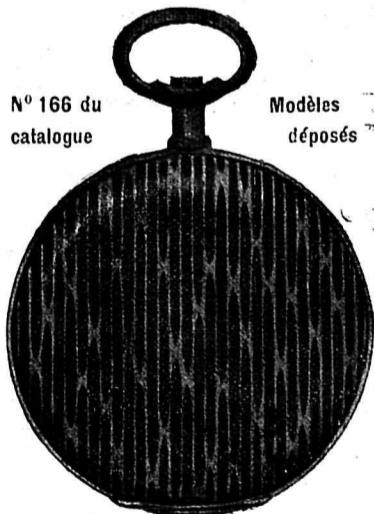
**Genève**

**Joaillerie-Ciselure**

FANTAISIES

FRAPPE - NIELLAGE

Véritable Niel de Genève



N° 166 du  
catalogue

Modèles  
déposés

Boîtes Niel et Eau-forte  
prêtes à recevoir le mouvement  
Seul propriétaire 2190  
H 4991 X du modèle ci-contre  
— Les contrefacteurs seront poursuivis. —

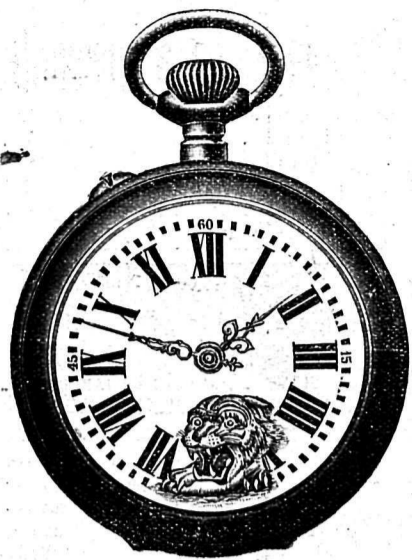
**Décors sur boîtes acier, Damasquinage**

— Beau, solide, grande variété de dessins —  
Bon marché. Livraison rapide.

Bien installé pour la grande série.

Se recommande, H 10020 C 1372

**R. STEGMULLER, Atelier de Décoration**  
51a, Rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS.



Automate

# PERRET FILS

Les Brenets (Suisse)

## Pendulettes et Automates brevetées

Bonne qualité  
à bon marché

2297



Pendulette

Fabrique d'Horlogerie La Champagne

**Louis Müller & C<sup>ie</sup>**

Rue du Faucon, 21  
Route de Boujean **BIENNE** (Suisse)

Machines et outillage  
les plus perfectionnés  
Interchangeabilité complète

Spécialité de Montres  
Grandeurs 10<sup>1</sup>/<sub>2</sub> et 12 lig.

en tous genres de boîtes

Marques et calibres déposés

Exposition permanente et complète  
d'échantillons

H 11685 C

2301



ASTER

## Mécaniciens

La Société Anonyme de Construction d'Appareils industriels  
**GAND (BELGIQUE)**

désire engager du personnel pour chacune des sections suivantes :

### I. Pour l'atelier de mécanique.

Des tourneurs fer, fraiseurs, ajusteurs, outilleurs et traceur vérificateur.

### II. Pour la tournerie cuivre.

De bons tourneurs pour la robinetterie courante.

### III. Pour l'atelier de ferblanterie.

Des ferblantiers très au courant de la confection complète articles  
compteurs à gaz et quincaillerie. 2802

Nous désirons recevoir des offres d'ouvriers sérieux, capables et très  
actifs.

Prière d'indiquer le salaire exigé, en envoyant offres avec détails, Age  
et certificats. H 5255 C

Places stables et bien rémunérées pour ouvriers capables et travailleurs.  
En cas de satisfaction complète, le voyage sera remboursé au bout des  
premiers six mois de travail.

Adresser offres directement, **106, Petite Rue de Belle Vue, Gand.**

Nous entreprenons  
tous genres de découpages  
**Plaques laiton pour cadrans**

avec trous

Plusieurs presses à découper en activité  
assurent célérité dans l'exécution

**G. Russbach-Matile Co**

La Chaux-de-Fonds

H 10003 C

2651

Rue Jaquet-Droz 47, à côté de la Gare

Fabrique „ANGELUS“

STOLZ Frères, Le Locle

**RÉPÉTITIONS**

en tous genres, de 17 à 24 l.

Calibres nouveaux perfectionnés  
Qualité, prix et conditions  
très avantageux

Liège 1905 Médaille d'Or  
Milan 1906 Dipl. d'Honn.

H 11154 C 2045

Catalogues illustrés  
pour  
l'Horlogerie et la Bijouterie

Plus de 600 clichés  
à disposition  
R. Haefeli & Fils, Chx-de-Fds

Ateliers de Construction et Fonderies de Fer  
**ERDMANN KIRCHEIS, Aue en Saxe**  
Perfectionnement Précision

Spécialités: Toutes machines outils et outillages pour le  
travail des métaux en feuilles, surtout aussi des presses  
pour l'Horlogerie.

Paris 1900

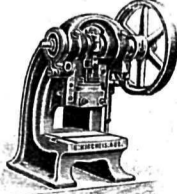
Grand Prix  
Marqu

Milan 1906

Gran Premio  
peabrique

Maison fondée en 1861

Sur demande catalogues illustrés  
en allemand, français ou anglais  
gratuits et franco. H 10007 C 2713



**BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE**

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

Ouverture de comptes-courants débiteurs et créditeurs. —  
Escompte et encaissement de lettres de change. — Achat, vente  
et garde de titres. — Encaissement de coupons. — Avances sur  
nantissement. — Location de coffres-forts. — Renseignements  
sur placements de fonds et renseignements commerciaux. —  
Prêts hypothécaires et sur cédules. — Négociation de mon-  
naies et billets de banque étrangers. — Lettres de crédit et  
chèques sur la Suisse et l'Étranger. — Service d'épargne.

La Banque reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jus-  
qu'à fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.  
Elle délivre des bons de dépôts 5% à 1, 2 et 3 ans; ces bons sont  
émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils  
portent intérêt dès le jour du dépôt. H 10001 C 2600

Achat et vente de matières d'or et d'argent. — Or fin pour doreurs.

